



# LE PROJET EUROMEDITERRANEE ET L'UNION EUROPEENNE

24 AVRIL 2001

# Développer le partenariat avec l'Union Européenne

1. Parce que le projet Euroméditerranée se définit, en partie, au regard du Partenariat Euro-Méditerranéen initié par la Commission en 1995.
4. Parce que les soutiens financiers de l'Union peuvent constituer une ressource importante pour l'opération.
7. Parce que la création ou la décentralisation d'agences européennes peut contribuer au renforcement de l'influence administrative et politique de Marseille-Euroméditerranée.

# I – Le Processus de Barcelone (Partenariat Euro-Méditerranéen)

# Les motifs et les objectifs du Partenariat Euro-Méditerranéen

## Avant 1995 :

- L'Union Européenne cherche à développer ses compétences en politique internationale.
- Les flux migratoires et l'instabilité politique représentent un « danger » pour l'Europe.
- L'intégration programmée des pays de l'est suscite un déséquilibre dont s'inquiètent à la fois les pays sud européens et les pays méditerranéens.
- Les politiques nationales de coopération n'ont pas suffi à provoquer le développement de la rive sud de la Méditerranée.

La conférence de Barcelone répond à ces préoccupations en organisant une politique renforcée d'aide au développement qui doit aboutir à :

- la normalisation socio-politique des pays partenaires,
- leur essor économique,
- l'émergence d'un nouveau marché, notamment pour le sud de l'Europe.

# Trois volets



1. Le volet Politique et de Sécurité  
Créer une zone de paix et de stabilité basée sur les principes démocratiques et le respect des droits de l'homme.
3. Le volet Économique et Financier  
Construire une zone de prospérité partagée par la mise à niveau et la réorganisation économique des pays avant l'instauration d'une zone de libre échange en 2010.
5. Le volet Social Culturel et Humain  
« Améliorer la compréhension mutuelle entre les peuples de la région et promouvoir une société civile libre et florissante. »

# Deux niveaux de coopération

## Au niveau bilatéral : libéralisation

L'Union Européenne négocie avec chacun des pays partenaires un accord spécifique d'association qui fixe :

- les engagements réciproques sur les trois volets du partenariat;
- détermine les modalités du démantèlement des barrières tarifaires et non-tarifaires au commerce entre le pays MED concerné et l'UE.

## Au niveau régional : coopération

L'objectif est de renforcer le dialogue, d'une part entre les différents pays MED et, d'autre part, entre les pays MED et l'UE. Il se traduit par la mise en œuvre de programmes transversaux sur des thèmes tels que le développement des investissements internationaux, les technologies de l'information, l'audiovisuel, la culture...

Euroméditerranée n'est concerné que par ce second niveau.

## Un outil financier : MEDA

➤ MEDA est l'outil financier mis en place par l'Union pour soutenir le développement des pays partenaires et accompagner les réformes économiques et politiques qui leur sont demandées. Le budget est découpé en deux masses:

- 90% pour le financement de programmes nationaux : réforme des institutions et des économies, aide aux infrastructures et aux équipements.
- 10% pour le financement de programmes régionaux.

➤ Pour la période 2000-2006 le budget mobilisé au titre de MEDA atteint près de 13 milliards d'Euros :

- 5,35 milliards d'Euros de subventions (3,425 pour la période précédente).
- 7,4 milliards d'Euros de prêts de la BEI

# Synthèse

## Structure du processus de Barcelone :

### 3 volets :

- Politique et de sécurité
- Économique et financier
- Social, Culturel et Humain

### 2 niveaux de collaboration politique :

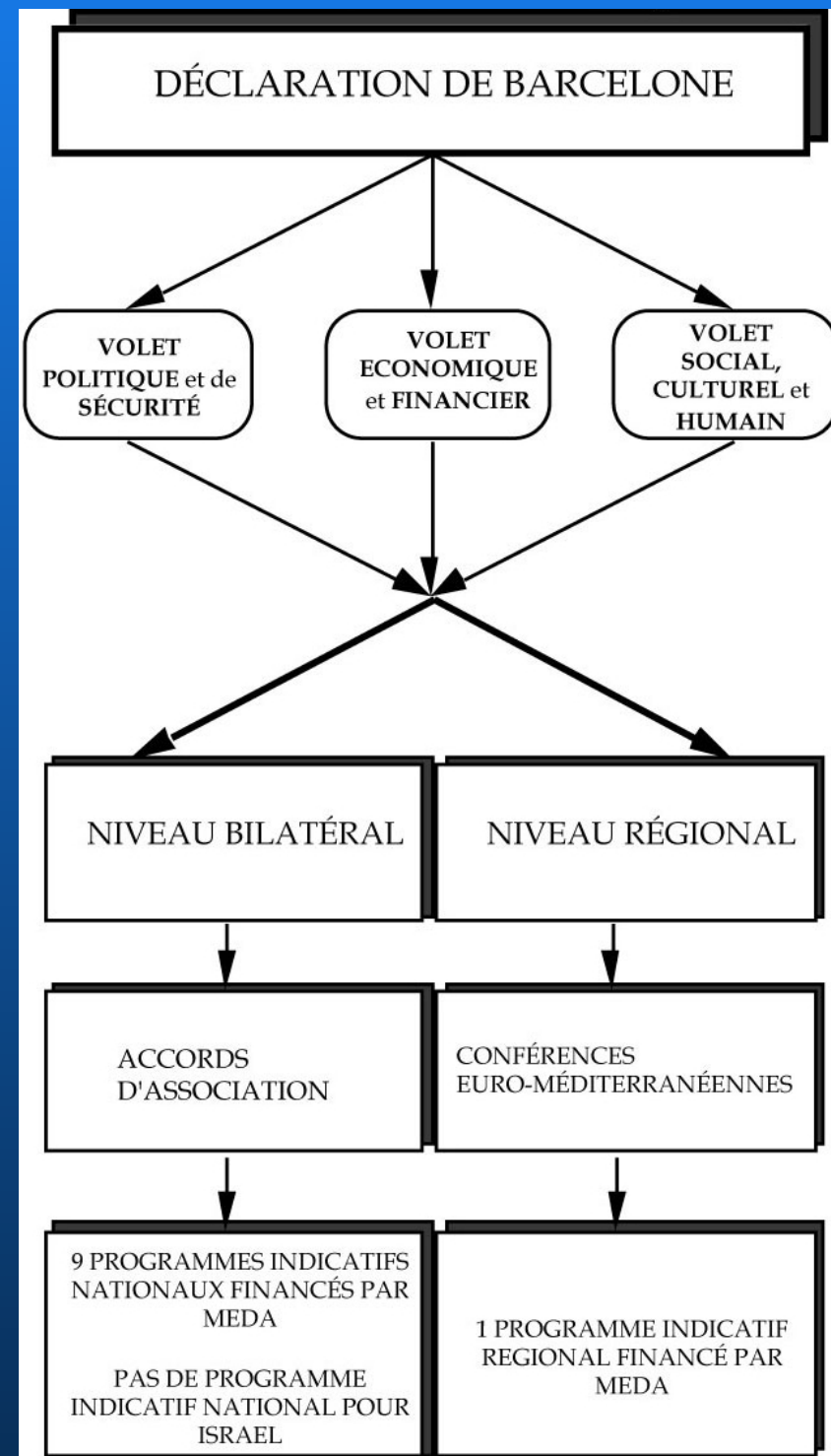
- Bilatéral (Accords d'association)
- Régional (Conférences Euro-Med)

### 2 niveaux de programmation :

- Bilatéral
- Régional

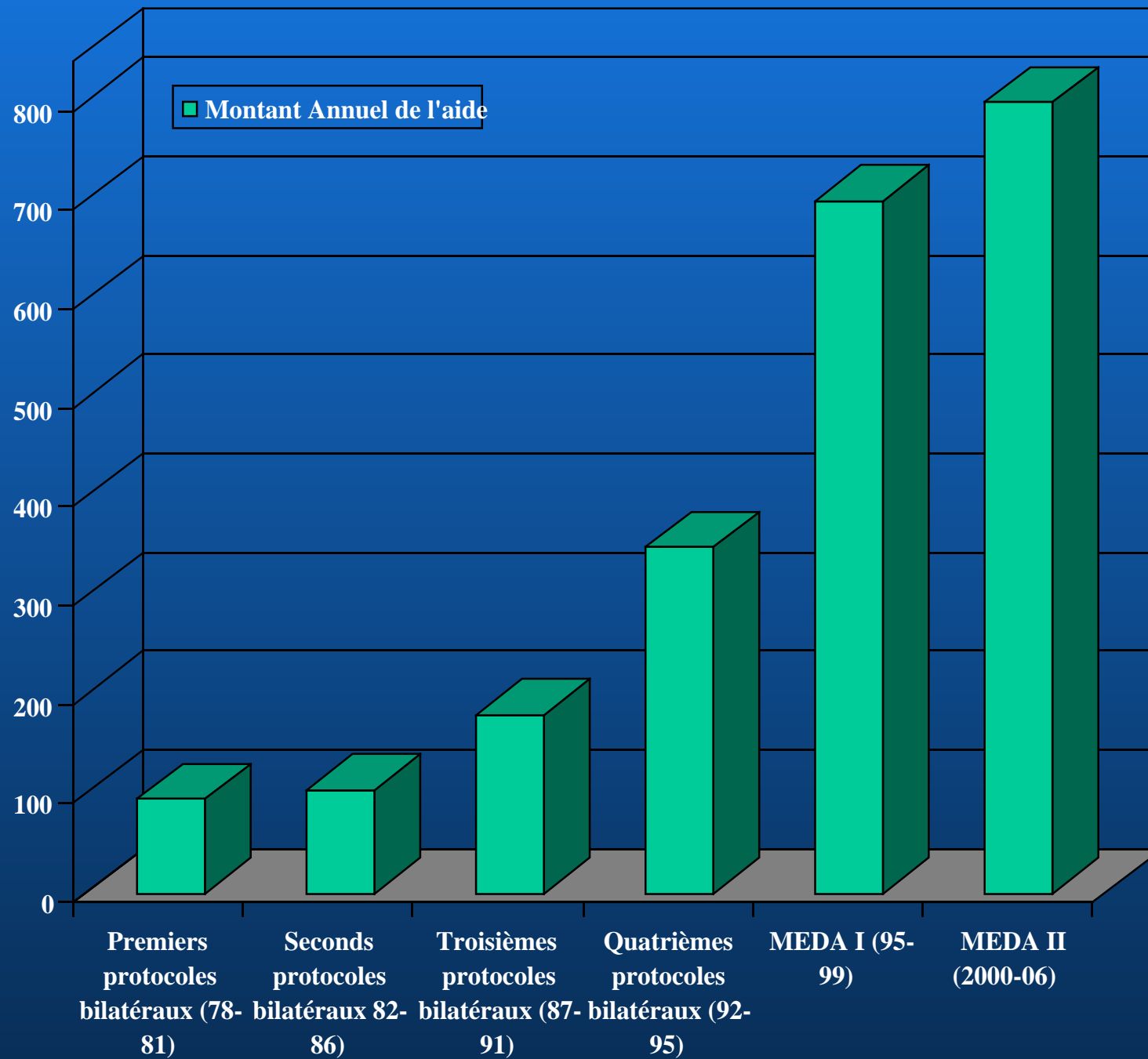
### 2 instruments financiers :

- MEDA
- BEI (prêts)





# Les crédits de coopération avant et après Barcelone



# Ouverture économique : de lentes négociations

PARTENAIRE	CONCLUSION DES NEGOCIATIONS	SIGNATURE DE L'ACCORD	ENTREE EN VIGUEUR
Tunisie	Juin 1995	Juillet 1995	Mars 1998
Israël	Septembre 1995	Novembre 1995	Juin 2000
Maroc	Novembre 1995	Février 1996	Mars 2000
Autorité Palestinienne	Décembre 1996	Février 1997	Juillet 1997
Jordanie	Avril 1997	Novembre 1997	-
Égypte	Conclues en juin 1999	-	-
Liban	En cours	-	-
Algérie	En cours	-	-
Syrie	En cours	-	-

# Des réformes économiques difficiles

L'instauration d'une zone de libre échange est conçue par l'Europe comme le moyen de développement majeur des pays partenaires.

## *Elle suppose :*

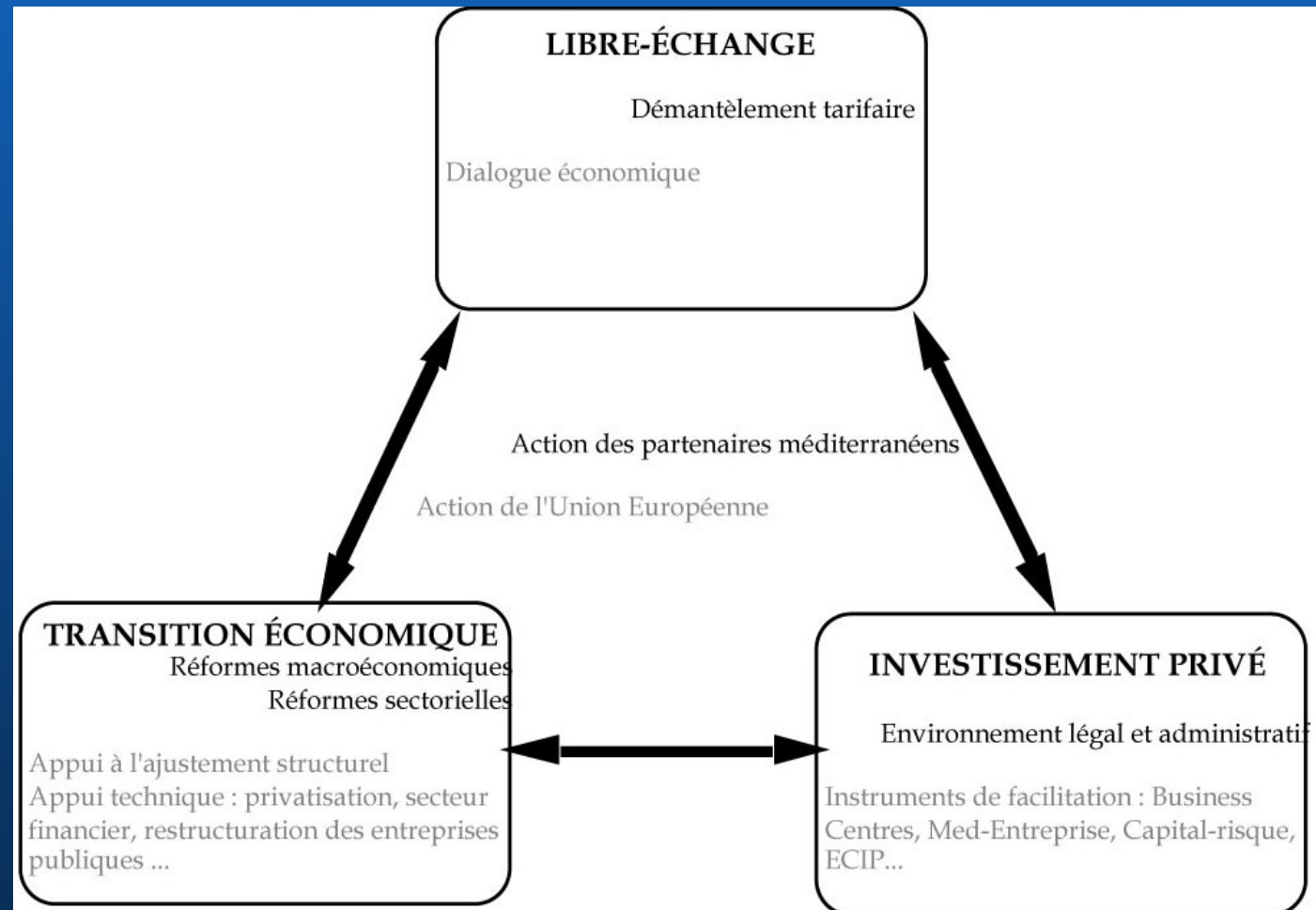
- des réformes structurelles profondes (banques, réglementation, privatisations...),
- Une levée des barrières douanières.

## *Elle se heurte :*

- au poids budgétaire des dépenses publiques et des recettes douanières,
- a la non performance des économies.

## *Le Partenariat offre :*

- des compensations financières,
- Des coopérations techniques.



## Euromed en chiffres

- Le commerce intra-régional ne représente que 5 % du volume d'échange des 12 Partenaires méditerranéens.
- Le revenu par tête dans l'Union européenne est approximativement dix fois supérieur à celui de ses Partenaires méditerranéens.
- Le PIB combiné des pays du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie ; population : 66 millions d'habitants) est inférieur à celui du Portugal (population : 10 millions d'habitants), tandis que le PIB des États du Mashrek (Égypte, Liban, Syrie, Jordanie ; population : 86 millions d'habitants) est à peu près égal à celui de la Grèce ou de la Finlande (population : respectivement 10,5 et 5 millions d'habitants).
- Seuls 1 % des investissements directs étrangers (IDE) au niveau mondial et 2 % au niveau européen sont destinés au bassin méditerranéen.

## En conclusion

1. Le processus avance lentement.
3. La taille du marché reste modeste.
5. Les crédits MEDA sont, à 90 %, destinés aux partenaires non européens.

### Mais, pour Euroméditerranée :

- Le Partenariat constitue une « musique de fond » favorable.
- Les accords de Barcelone reposent sur des axes politiques conformes aux objectifs stratégiques d'Euroméditerranée.

### Trois usages :

- Prospection d'entreprises / argument commercial.
- Culture et formation / financement et positionnement.
- Para-diplomatie / création d'agences.

## II – Les soutiens financiers de l'UE

# 1/ Les fonds structurels

## 1.1 – L'objectif 2 :

dispositif d'aide aux investissements et actions de développement des régions confrontées à une reconversion industrielle.

- Un cadre général et un programme stratégique par région.
- Trois ressources financières, le FEDER, le FSE, le FEOGA.

## 1.2 – INTERREG IIIB :

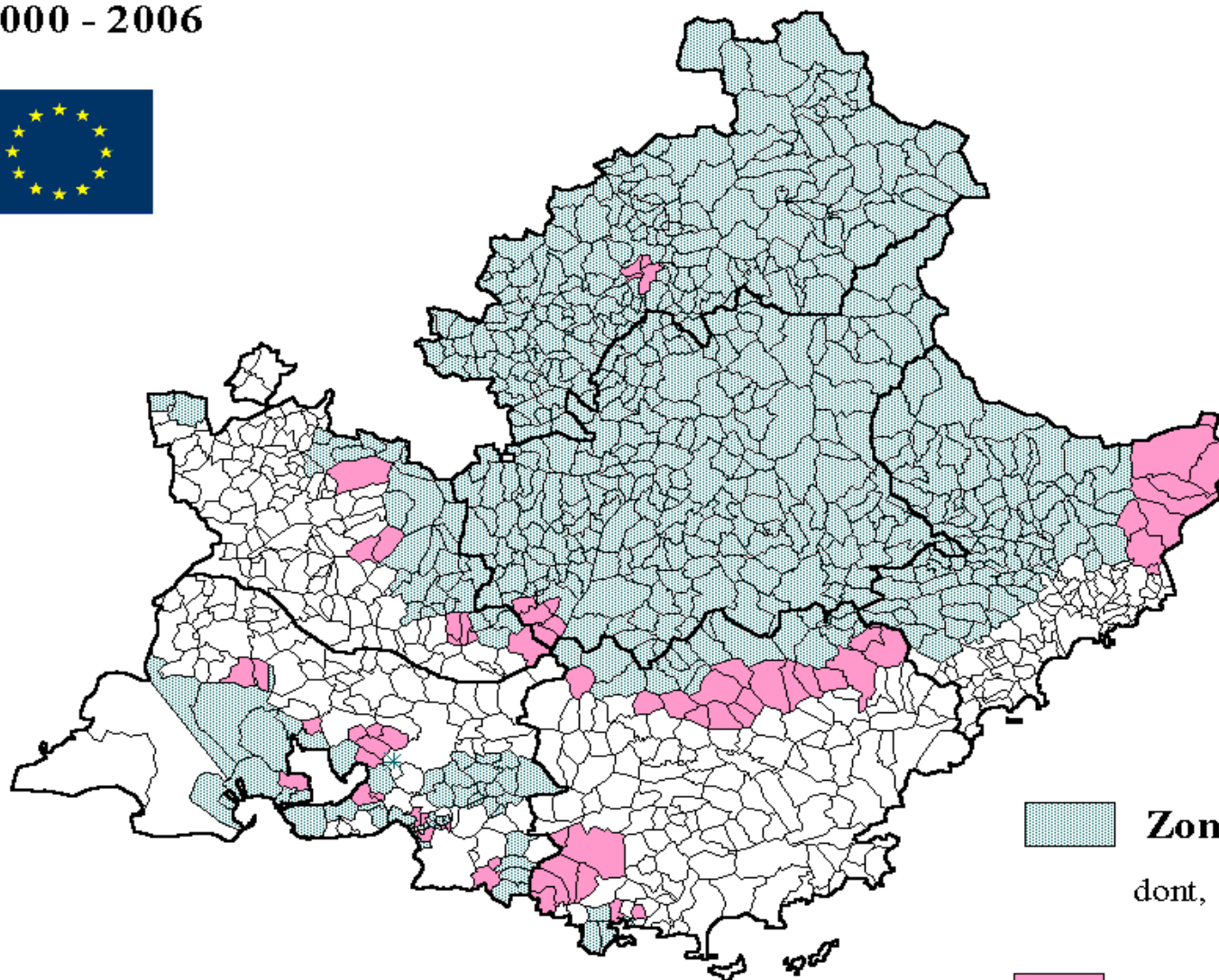
Dispositif d'encouragement aux politiques d'aménagement du territoire élaborées à l'échelle de grandes régions transnationales.


- Priorité à l'innovation et à l'échange d'expériences.
- Objectif de cohésion politique au delà des logiques nationales.

# Le programme Objectif2 PACA : 2,2 Mds FF

**ZONAGE OBJECTIF 2**  
**2000 - 2006**

**PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**



 **Zones éligibles**  
dont, Plateau de l'Arbois\*

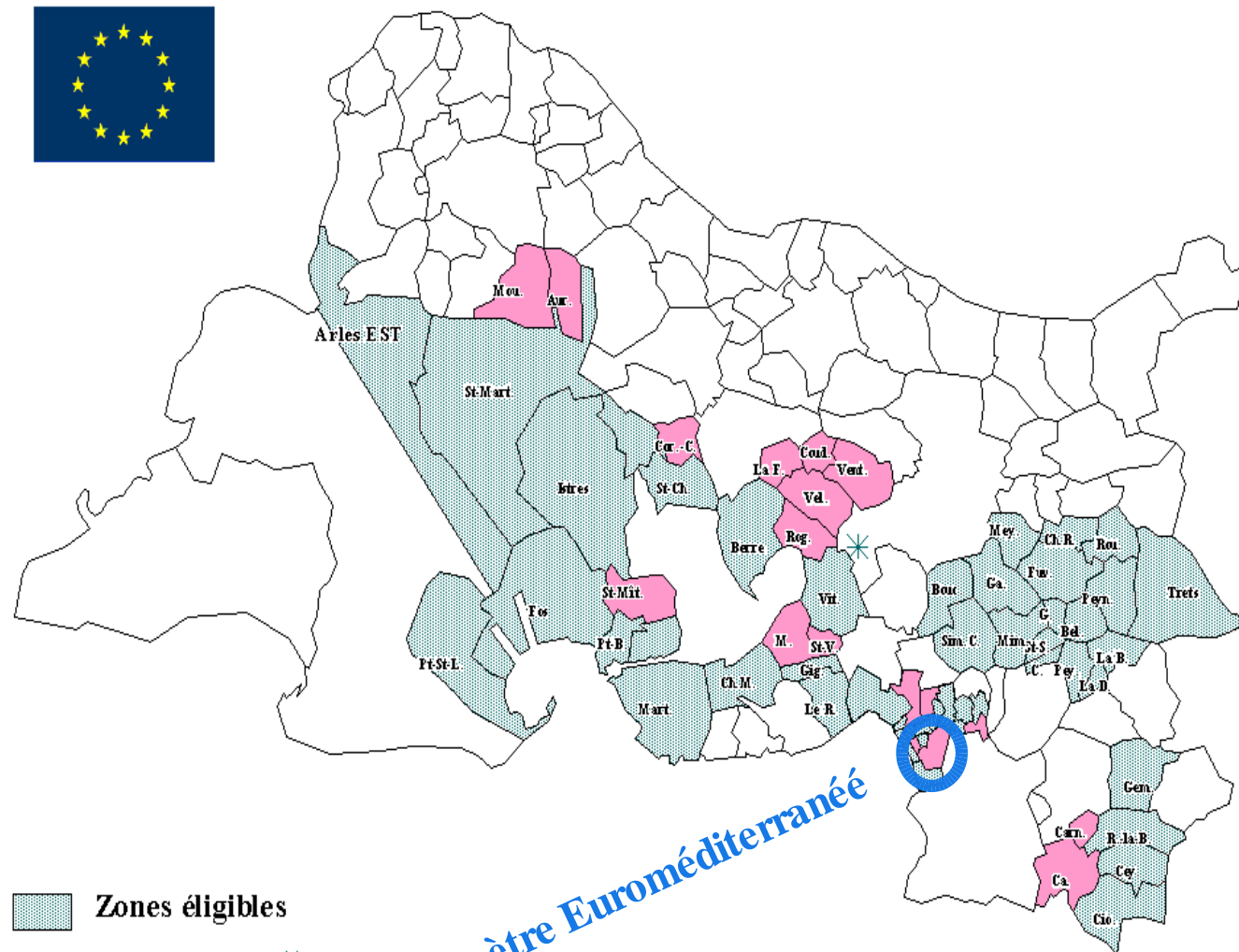
 **Soutien transitoire**



# Le programme Objectif2 PACA (suite)


**ZONAGE OBJECTIF 2**  
2000 - 2006

**BOUCHES-DU-RHONE**



 **Zones éligibles**

dont : Plateau de l'Arbois \*

 **Soutien transitoire**

**Périmètre Euroméditerranée**

31 janvier 2000

Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

Le périmètre d'Euroméditerranée a été inscrit dans les zones objectif 2 pour la période 2000-2006.

Objectif : 200 MFF

## Le programme Objectif 2 renforce ou complète les financements du projet

Une mesure spécifique du programme objectif 2 en PACA est destinée à soutenir les actions de l'EPAEM, elle est dotée de 150 MF. Ainsi, la mesure intitulée « **Renforcer la position euroméditerranéenne de la Région** » prévoit notamment de financer des actions visant :

- au rayonnement culturel et scientifique de la zone,
- au développement de la formation supérieure en lien avec l'activité économique,
- la réhabilitation et la re-dynamisation urbaine.

Outre cette mesure, l'opération devrait bénéficier d'un « droit de tirage de 50MF » sur les mesures dites « de droit commun » (non spécifiques à Euroméditerranée). Elles concernent les domaines économiques, le développement social, les infrastructures, ...

## Liste des projets concernés

1. **Plan emploi formation**
2. **Re-dynamisation Économique et sociale**
3. **Locaux pour TPE**
4. **Concertation**
5. **Quartiers existants**
6. **Prospection**
7. **Hôtel d'entreprises de la Belle de Mai (2<sup>ème</sup> tranche)**
8. **Ecole de l'Internet**
9. **Marceau, Pelletan**
10. **Bd de Dunkerque, Joliette**
11. **Belle de Mai – Espaces publics**
12. **Esplanade de la Major**
13. **Ecole de management international**
14. **Centre de la mer**
15. **Abords de la gare Saint Charles**
16. **Musée des civilisations européennes et de la Méditerranée (MUCEM)**
17. **Rue de la République**
18. **Coopération**

# Conditions de mobilisation du programme objectif 2

## Sur la mesure Euroméditerranée :

- les projets d'infrastructures et de superstructures sont admis,
- le cadre est souple,
- l'EPAEM bénéficie d'un quasi monopole.

## Sur les mesures de droit commun :

- l'EPAEM est en compétition avec d'autres demandeurs,
- les règles d'éligibilité sont strictes,
- les crédits sont rares.

## 1.2 - INTERREG IIIB

- Interreg III B est mis en œuvre sur tout le territoire communautaire et décliné, par grandes régions transfrontalières, sur la base d'un document stratégique (DOCUP) qui définit les objectifs poursuivis et les modes d'action recherchés.
- Marseille est incluse dans le programme Interreg Méditerranée Occidentale ( Portugal, Espagne, France, Italie, Royaume Uni)
- Euroméditerranée est concerné, notamment, par le volet « système urbain ». D'autres volets couvrent les échanges socio-culturels, les transports et télécommunications, le patrimoine, l'environnement.
- Mais, les crédits sont limités, les nécessités de gestion sont lourdes et les objectifs visent essentiellement des réflexions communes et des échanges méthodologiques.

## 2 - Les autres financements

### 2.1 - Les appels à projets.

Lancés périodiquement par la Commission, ils soutiennent, dans le cadre des grandes politiques communautaires, les actions et réflexions les plus innovantes ( société de l'information, PME, énergies renouvelables, audiovisuel, culture...)

- Ils ne concernent pas les investissements,
- impliquent un partenariat tri-national,
- constituent de lourds chantiers,
- coïncident rarement avec les compétences et priorités de l'EPAEM.

### 2.2 – Les gré à gré.

Fondés sur des objectifs comparables aux appels à projet, ils permettent, pour les partenaires privilégiés de la Commission, de déroger au « concours » et de traiter des projets « sur mesure ».

Une condition : la légitimité technique et politique.

## III – La décentralisation des fonctions externes de l'UE

# La stratégie de décentralisation de l'UE

La réforme administrative de la Commission Européenne conduit à un rééquilibrage entre les trois sites principaux des institutions européennes : Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg.

Elle conduit aussi à « externaliser », hors de ces sites, des agences spécialisées gérant une partie des intérêts de la Commission.

- Agence des brevets à Munich,
- Agence pour l'évaluation des médicaments à Bilbao,
- Agence pour la sécurité du travail à Dublin...

Il s'agit, pour l'UE de se rapprocher des citoyens et de participer à l'aménagement du territoire communautaire par une répartition adaptée de ses fonctions externes.

La France n'accueille, aujourd'hui, aucune agence de ce type et devrait à ce titre bénéficier d'un avantage lors des prochaines créations ou délocalisations.



# Les opportunités pour Marseille-Euroméditerranée

## Les fonctions externes strictement européennes

- Agence Européenne de sécurité maritime
- Observatoire européen des migrations
- Europe Aid Office Cooperation

## Les fonctions liées à la conduite et au développement du partenariat Euro-Méditerranéen

- APIM
- FESEM
- FEMISE

# Conclusions

## 1 – Partenariat Euro-Méditerranéen

Prendre position pour tirer parti du processus en termes de rayonnement :

- économique,
- culturel et de formation,
- paradiplomatique

## 2 – Financement

- Crédits objectif 2.
- Appels à projets pour les équipements structurants.
- Gré à gré.

## 3 – Décentralisation

- Faire de Marseille le pôle technique de l'Europe pour l'orientation et la gestion des volets économiques et culturels du Partenariat.

